

PLANS DE PAIX

PLAN ALLON

Après la guerre des Six Jours, le ministre israélien des Affaires étrangères Yigal Allon a élaboré un plan de paix. Ce plan n'a pas été approuvé officiellement par les gouvernements israéliens. Cependant, il a été apprécié par plusieurs chefs d'Etat dont le Président François Mitterrand qui l'a trouvé: "le plus réaliste, le plus global et le plus pratique" parmi les plans de paix. Le plan Allon est fondé sur un compromis raisonnable tenant compte de deux facteurs:

- Pas de retrait sur les lignes d'armistice de 1949.
- Concessions territoriales.

La solution territoriale doit répondre selon ce plan à trois impératifs fondamentaux:

- 1) Les droits historiques du peuple d'Israël sur la terre d'Israël.
- 2) Un Etat à majorité juive.
- 3) Des frontières défendables.

Dans le Sinai:

Retrait d'Israël de la péninsule tout en préservant le contrôle de secteurs de protection et s'assurer une continuité territoriale entre eux de Sharm El Sheik au sud jusqu'à un point situé entre El Arich et Rafah au nord sur la côte méditerranéenne.

Ce contrôle permettrait l'installation d'un système de détection électronique et aérien et un déploiement de force efficace pour une contre offensive terrestre aérienne ou navale en cas de nouvelles tentatives d'envahissement. Le contrôle de Sharm El Sheik dans le golfe d'Eilat assurant la libre navigation.

La Bande de Gaza:

La Bande de Gaza ne sera pas restituée à l'Egypte. Mais étant donné la complexité du problème démographique de ce secteur en majorité de réfugiés, il pourrait être envisagé de faire de Gaza l'accès à la mer de Jordanie, avec droit de circulation, mais sans créer un corridor.

La Rive occidentale:

Le Jourdain sera la ligne de défense d'Israël ainsi que les crêtes des montagnes désertiques de Samarie et du désert de Judée à l'ouest du fleuve et de la mer Morte. Il y aurait des rectifications mineures de l'ancienne ligne d'armistice dite "verte", permettant de trouver une solution pour la population de la Rive ouest et laissant un corridor souverain à sa disposition entre Ramallah, Jericho et le pont Allenby.

Les territoires seront démilitarisés.

Jérusalem:

Jérusalem restera unie sous la souveraineté israélienne, les droits de tous ses habitants quelle que soit leur religion étant absolument garantis.

Le plateau du Golan:

Les besoins stratégiques globaux d'Israël nécessitent le contrôle du Golan car il s'agit de la défense des principales sources d'eau de celles des haute et basse Galilée et la défense de la qualité de la vallée de Houla, du lac de Tibériade et de la vallée de Bêt Shan.

PLAN ROGERS

Le Secrétaire d'Etat américain William P. Rogers a établi dans le cadre de la mission Jarring un "Plan de Paix". Ce plan a été publié à l'issue d'entretiens avec l'Union Soviétique, la France et la Grande Bretagne. Les principaux points du plan Rogers:

1) La base de chaque négociation doit comprendre:

- La Paix.
- La Sécurité.
- Le Retrait des territoires.

2) La paix entre les parties est basée sur la résolution 242 du Conseil de sécurité de l'ONU et sur le respect de la souveraineté et des obligations de chaque partie dont la libre navigation dans le canal de Suez et dans le détroit de Tiran.

3) Des frontières sûres seront possibles dans le cadre d'arrangement de zones démilitarisées.

4) Les frontières de 1949 ont été tracées par les accords d'armistice de Rhodes mais elles ne sont pas les frontières politiques finales. Ces frontières peuvent être acquises par la négociation et par un accord commun entre les parties afin qu'elles soient des frontières politiques définitives.

5) Se basant sur la résolution 242, les Etats-Unis appellent au retrait des territoires occupés. A la non acquisition des territoires par la guerre et à l'établissement de frontières sûres et reconnues.

* Le plan Rogers publié en décembre 1969 se conforme aux négociations triparties entre Israël, l'Egypte et la Jordanie. Il laisse en suspens l'avenir de la Bande de Gaza et Sharm El Scheik. Israël et l'Egypte ont rejeté ce plan. Le Président Nasser a refusé des négociations directes avec Israël et a exigé qu'elles soient sous les auspices et le cadre des Nations Unies. Pour le gouvernement Golda Meir, aucune évacuation de territoire n'est possible avant la signature d'un traité de paix.

PLAN FAHD

Le Ministre des Affaires étrangères de l'Arabie Saoudite a présenté le 5 octobre 1981 son plan de paix en 8 points:

1) Retrait d'Israël de toutes les terres arabes occupées en 1967 y compris la Jérusalem arabe.

2) Démantèlement des colonies de peuplement installées par Israël dans les territoires arabes après 1967.

3) Assurer la liberté du culte et des droits religieux pour toutes les religions dans les lieux sacrés.

4) Confirmation du droit du peuple palestinien à retourner dans sa patrie et dédommagements pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de le faire.

5) La Rive occidentale et la Bande de Gaza seront soumises au contrôle des Nations Unies pour une période transitoire qui ne dépassera pas quelques mois.

6) L'établissement d'un Etat palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale.

7) Confirmation des droits de tous les pays de la région de vivre en paix.

8) Les Nations Unies ou certains de ses membres seront garants de l'application de ces principes.

PLAN REAGAN

Le Président des Etats-Unis Ronald Reagan, a présenté son "plan de paix" dans le cadre d'une allocution télévisée diffusée le 1er septembre 1982. Les points les plus importants de ce plan sont les suivants:

- Assurer le plein succès du traité de paix entre Israël et l'Egypte.
- La défaite militaire de l'OLP au Liban n'a pas réglé le problème du peuple palestinien. La question est de savoir comment réconcilier la sécurité légitime d'Israël et les droits légitimes des Palestiniens.
- Les accords de Camp David sont la base de la politique américaine.
- Le peuple palestinien doit reconnaître que sa propre aspiration politique passe avant tout par la reconnaissance du droit d'Israël à la sécurité.
- Les Etats arabes doivent accepter la réalité d'Israël et la réalité que la paix et la justice peuvent être réalisées uniquement par des négociations directes et sincères.
- Les Etats-Unis ont une responsabilité spéciale au Proche-Orient.
- Israël existe. Il a le droit d'exister en paix dans des frontières sûres et défendables et il a le droit de demander à ses voisins de reconnaître ces faits.
- Les accords de Camp David reconnaissent les droits légitimes du peuple palestinien et leur juste revendication.
- Dans les accords de Camp David, il est prévu une période de transition de cinq ans qui aboutira à des élections libres. Les Etats-Unis s'opposeront durant cette période à toute implantation et demandent le gel des colonies de peuplement par Israël.
- Les Etats-Unis ne soutiendront pas l'établissement d'un Etat palestinien dans la Rive occidentale et dans la Bande de Gaza.
- Les Etats-Unis ne soutiendront pas une annexion ou un contrôle permanent de ces territoires par Israël.
- La solution du conflit israélo-arabe doit se faire par la négociation et par l'adoption du principe d'échanges de territoires pour la paix.
- La résolution 242 du Conseil de Sécurité s'applique sur tous les fronts y compris la Rive occidentale et la Bande de Gaza.

- La Jordanie prendrait une part active dans les négociations avec Israël et les Palestiniens pour trouver une solution définitive sur l'avenir des territoires.

- Jérusalem ne sera plus divisée mais son statut final sera décidé dans le cadre de négociations.

* Le gouvernement israélien de Menahem Begin a rejeté le plan Reagan lors d'une réunion extraordinaire le 2 septembre 1982.

PLAN DE PAIX DU SOMMET DE FEZ

Le sommet des chefs d'Etat arabes réunis à Fèz le 9 septembre 1982 a adopté un plan de paix en 8 points:

- 1) Retrait d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967 y compris la Jérusalem arabe.
- 2) Le démantèlement des colonies de peuplement installées par Israël dans les territoires arabes après 1967.
- 3) Assurer la liberté du culte et des droits religieux pour toutes les religions dans les lieux sacrés.
- 4) La réaffirmation du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et l'application de ses droits nationaux et légitimes sous la direction de l'Organisation de Libération de la Palestine. Sa représentation légitime et unique et dédommagement pour tous ceux qui ne désireraient pas y retourner.
- 5) La Rive occidentale et la Bande de Gaza seront soumises à un contrôle de l'ONU pour une période transitoire qui ne dépasserait pas quelques mois.
- 6) L'établissement d'un Etat palestinien indépendant avec Jérusalem comme capitale.
- 7) Le Conseil de Sécurité garantira la paix pour tous les pays de la région y compris l'Etat palestinien indépendant.
- 8) Le Conseil de Sécurité assurera le respect de ces principes.

PLAN SHULTZ

*Le Secrétaire d'Etat américain George Shultz a adressé le 14 mars 1988 au Premier ministre israélien Itshak Shamir, la lettre suivante:**

Cher Monsieur le Premier Ministre,

Ci-dessous vous trouverez la déclaration d'intentions pour laquelle je suis convaincu qu'elle est nécessaire pour réaliser une ouverture accélérée des négociations pour une paix globale.

Cette déclaration de compréhension est faite à l'issue de discussions que j'ai eu avec vous et avec les autres dirigeants de cette région. Je souhaite obtenir du gouvernement d'Israël une réponse.

L'objectif accepté est une paix globale qui assurera la sécurité de tous les Etats de la région et les droits légitimes du peuple palestinien. Les négociations entre Israël et chacun de ses voisins qui sera prêt à négocier pourront être entamées prochainement peut-être même le 1er mai 1988. Chaque négociation sera basée sur les déclarations 242 et 338 du Conseil de Sécurité. Les participants à chaque négociation bilatérale détermineront la procédure et l'agenda de négociations entre eux. Tous les participants aux négociations devront déclarer leur bonne volonté de négocier l'un avec l'autre. En ce qui concerne les négociations entre la délégation israélienne et la délégation jordano-palestinienne, celles-ci débiteront sur des arrangements pour une période transitoire puisque l'objectif est d'achever les négociations dans un délai de six mois.

Sept mois après les négociations sur la période transitoire débiteront des négociations sur le statut final qui devra être défini dans un délai d'un an.

Ces négociations seront basées sur les principes et les termes de la déclaration du Conseil de Sécurité 242. Les discussions sur le statut final débiteront avant la période transitoire. Cette période débitera 3 mois après la conclusion d'un accord intérimaire et se prolongera trois ans.

Les Etats-Unis participeront à ces deux négociations afin de promouvoir ses conclusions accélérées.

Il est à noter que les États-Unis présenteront un projet d'accord pour que les parties le consultent au moment de l'ouverture des arrangements de transition.

Deux semaines avant l'ouverture de négociations se tiendra une Conférence internationale. Le Secrétaire général de l'ONU aura à expédier des invitations aux parties concernées dans le conflit israélo-arabe et aux cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Tous les participants à cette conférence doivent accepter les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité et renonceront à la violence et au terrorisme.

Les parties à chaque négociation bilatérale peuvent remettre des procès verbaux sur l'évolution des négociations entre elles d'un commun accord.

Cette Conférence internationale ne pourra pas imposer des solutions ou imposer un veto aux accords acquis.

La représentation palestinienne s'intégrera dans le cadre d'une délégation jordano-palestinienne. Le problème palestinien sera débattu entre les délégations jordano-palestiniennes et israéliennes. Ces négociations entre la délégation israélienne et la délégation jordano-palestinienne se dérouleront indépendamment de chaque autre négociation.

Cette déclaration de compréhension forme un ensemble intégral. Les États-Unis sont conscients que votre acceptation dépendra de l'application sincère de chaque élément.

*Sincèrement vôtre
George P. Shultz*

* La lettre de George Shultz a été adressée au moment où un déferlement de violence se déchaînait dans les territoires.

Le Premier ministre Itshak Shamir a rejeté ce plan en insistant sur son refus catégorique de réunir une Conférence internationale pour la Paix au Proche-Orient.

George Shultz a effectué plusieurs navettes dans les capitales arabes et à Jérusalem sans aboutir à des résultats concrets.

Il est à noter que le Premier ministre suppléant Shimon Pérès était favorable à l'initiative de Shultz et à la Conférence internationale. Il avait en juillet 1988 à Londres négocié secrètement avec le roi Hussein sur l'ouverture d'une Conférence internationale (voir Document de Londres).

DOCUMENT DE LONDRES

- La Conférence n'aura pas l'autorité d'imposer une solution aux parties ou d'abroger un accord conclu entre les parties.

- A l'issue de l'ouverture de cette Conférence des négociations seront dirigées dans des comités géographiques bilatéraux, sans la participation des Puissances.

- Les négociations ne seront pas conditionnées par le progrès des discussions d'un autre Comité. Chaque Comité poursuivra ses discussions séparément jusqu'à l'aboutissement d'un accord.

- La base des négociations sera les résolutions 242 et 338 du Conseil de Sécurité de l'ONU. Les participants à cette Conférence y compris la représentation palestinienne seront déterminés préalablement par un commun accord entre les deux parties.

- La durée de cette Conférence sera limitée.

- Cette Conférence ne sera pas réunie avant d'avoir obtenu un plein accord concernant sa procédure.

* Le gouvernement israélien est favorable à la participation de l'Union Soviétique à une Conférence internationale à deux conditions:

- Permission aux Juifs d'Union Soviétique de quitter le pays.
- Reprise des relations diplomatiques avec Israël rompues en 1967.

* Pour Jérusalem, il est clair qu'aucune Puissance ne pourrait participer à cette Conférence sans avoir des relations diplomatiques avec Israël. (L'Union Soviétique et la Chine n'ont pas de relations diplomatiques).

PLAN MOUBARAK

Le président égyptien Hosni Moubarak a présenté le 15 juillet 1989 un plan de paix en dix points:

- 1. Israël doit s'engager à accepter les résultats des élections dans les territoires.*
- 2. les opérations de vote doivent se dérouler sous la supervision d'observateurs internationaux.*
- 3. une sorte d'immunité doit être assurée aux élus palestiniens pour les mettre à l'abri de toute poursuite judiciaire.*
- 4. les forces israéliennes doivent au préalable se retirer des secteurs dans lesquels se dérouleront les opérations de vote.*
- 5. Israël doit s'engager à entamer des pourparlers sur un règlement définitif, dans un délai de trois ou cinq ans, qui sera fixé d'un commun accord et sera considéré comme une période transitoire.*
- 6. les activités d'implantation israélienne devront cesser.*
- 7. les candidats devront jouir d'une liberté totale d'expression.*
- 8. les ressortissants israéliens seront interdits d'accès dans les territoires le jour des élections.*
- 9. les Palestiniens du secteur Est de Jérusalem doivent participer aux élections.*
- 10. Israël doit accepter le principe d'échanger la terre contre la paix comme faisant partie intégrante de tout règlement définitif.*

PLAN BAKER

Le Secrétaire d'état américain James Baker a présenté le 12 septembre 1989 un plan en cinq points pour faire avancer le processus de paix:

1. Les Etats-Unis sont conscients qu'Israël et l'Egypte ont déployé un effort considérable dans le processus de paix: ce dit accord a abouti au fait qu'une délégation israélienne conduira un dialogue avec une délégation palestinienne au Caire.

2. Les Etats-Unis comprennent que l'Egypte ne peut se substituer aux Palestiniens et qu'elle sera en consultation avec les Palestiniens dans tous les aspects du dialogue (l'Egypte consultera aussi Israël et les Etats-Unis).

3. Les Etats-Unis sont conscients qu'Israël participera au dialogue après qu'une liste satisfaisante de Palestiniens ait été établie (Israël consultera l'Egypte et les Etats-Unis).

4. Les Etats-Unis sont conscients que le Gouvernement israélien viendra au dialogue sur la base de son initiative de paix du 14 mai 1989. Les Etats-Unis comprennent par ailleurs que les Palestiniens seront libres de soulever des sujets liés à leur opinion pour ainsi garantir le succès des élections et de la négociation (processus).

5. Pour faire avancer ce processus, les Etats-Unis proposent que les Ministres des Affaires étrangères d'Israël, d'Egypte et des Etats-Unis se rencontrent à Washington dans un délai de 2 semaines.